



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 51307

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les dangers liés à une initiation précoce à la cigarette, à l'alcool et au cannabis chez les adolescents. Un rapport de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) sur les conduites addictives chez les adolescents révèle en effet que 58 % des enfants de 11 ans ont déjà expérimenté une boisson alcoolisée et plus d'un tiers des collégiens de 3e (34 %) affirment avoir connu l'ivresse alcoolique. Les consommations régulières d'alcool (au moins deux fois dans le mois) apparaissent aussi dès la fin du collège, entraînant non seulement un impact sur la capacité à apprendre, mais également un risque véritable de développer une addiction pour la vie entière. Face à ce constat inquiétant, il souhaiterait savoir si des politiques de prévention renforcées peuvent être envisagées sur la personne des mineurs et si des sanctions plus fermes sont envisageables à l'encontre des commerçants ne respectant pas l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs.

Texte de la réponse

La hiérarchie des produits les plus souvent expérimentés par les jeunes de 17 ans n'a pas été modifiée au cours de la période 2010-2014 : l'alcool est largement en tête, suivi du tabac puis du cannabis. Ainsi, en 2014, chez les adolescents de 17 ans : près de 9 sur 10 ont déjà bu de l'alcool (89,3 %), près de 7 sur 10 ont déjà fumé une cigarette (68,4 %), un peu moins de 5 sur 10 ont fumé du cannabis (47,8 %), un peu moins de la moitié (45,2 %) a expérimenté les trois produits. En revanche, la hiérarchie des niveaux d'usages réguliers est différente : 32,4 % des jeunes de 17 ans sont des fumeurs quotidiens, 21,8 % ont eu une alcoolisation ponctuelle importante (au moins 5 verres en une occasion) plus de 3 fois dans le mois et 9,2 % sont des usagers réguliers de cannabis. La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits de femmes en luttant contre le tabac, l'alcoolisation massive et le cannabis, porte la même ambition de santé publique : protéger la jeunesse de ces comportements addictifs dont les conséquences sanitaires sont très lourdes. Le projet de loi de modernisation de notre système de santé, en cours de discussion au Parlement, traduit cette politique. Des dispositions spécifiques de lutte contre le tabagisme (paquet neutre, interdiction de fumer dans un véhicule en présence d'un mineur, ajout des policiers municipaux dans les corps de contrôle, etc.) et de lutte contre l'alcoolisme (incitation au binge drinking, interdiction de vente de produits incitatifs aux mineurs) font partie des mesures phares destinées à protéger les jeunes. Ce texte fait de la prévention le socle de la politique de santé. La promotion de la santé débutera dès le plus jeune âge, avec le parcours éducatif en santé à l'école. Les enfants de moins de 16 ans pourront avoir un médecin traitant, généraliste ou pédiatre. Cet ensemble de mesures permettra aux professionnels de santé de prévenir, d'accompagner les jeunes et de mieux repérer les premiers signes d'addiction. Par ailleurs, les consultations jeunes consommateurs sont un bon exemple de cette nouvelle approche tournée vers l'accompagnement qu'il faut développer davantage. Elles montrent que des réponses éducatives existent. Cette démarche d'accompagnement a fait ses preuves et on peut agir précocement, avant que la drogue, les drogues, ne fassent des dégâts parfois irréversibles. Ces consultations jeunes consommateurs manquent encore de notoriété. La grande campagne de communication lancée en janvier dernier est un premier pas pour une meilleure visibilité auprès des « prescripteurs », professionnels ou familiaux. La mission interministérielle de lutte

contre les drogues et les conduites addictives a pour mission d'aller plus loin et de renforcer la communication et l'information en faveur des consultations jeunes consommateurs. Une carte interactive sera bientôt disponible sur internet pour repérer rapidement où se trouvent les structures qui peuvent accueillir les jeunes consommateurs et leurs parents.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51307

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 1943

Réponse publiée au JO le : [1er septembre 2015](#), page 6620